



CONSEIL
DE QUARTIER

DE SAINT-LOUIS

RAPPORT ANNUEL 2023

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P. Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca

10 AVRIL 2024

Table des matières

Table des matières	2
1. MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	4
2.1. Description générale d'un conseil de quartier	4
2.2. Le Conseil de quartier de Saint-Louis	4
2.3. Le rôle du conseil de quartier	5
2.4. Le conseil d'administration	5
2.5. Membres du conseil d'arrondissement	6
2.6. Conseillers en consultations publiques	6
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	7
3.1. Assemblées du conseil d'administration	7
3.2. Assemblée générale annuelle 2023	7
3.3. Comités de travail et initiatives	8
3.4. Formations et réunions d'information	9
3.5. Présence dans la communauté	10
4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES	13
5. DEMANDES DE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'OPINION	15
5.1. Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier	15
5.2. Îlot Landry - aménagement d'un parc sur un stationnement souterrain	15
5.3. Agrandissement d'un immeuble à logements situé au 3080, rue de la Forest	15
5.4. Permission d'utiliser deux terrains de la rue Pouliot comme stationnement temporaire	15
6. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER	17
6.1. Amélioration de la sécurité routière	17
6.2. Soutien à la mobilité durable: transport actif et collectif	19
6.3. Développement harmonieux	20
6.4. Protection de la canopée et de la biodiversité	20
6.5. Autres suivis et représentations	21
6.6. Initiatives spéciales dans la communauté	22
6.7. Implications sur des tables et comités externes	24
7. ÉTATS FINANCIERS	26
ANNEXES	30

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Après quelques années plutôt calmes en termes de consultations publiques et de demandes d'opinion en raison de la pandémie, le Conseil de quartier de Saint-Louis a de nouveau été sollicité plus intensément en 2023 pour donner son avis concernant divers projets et situations dans le quartier. Et tout laisse penser que cela va se poursuivre en 2024.

Notre quartier est en transformation. Nous comprenons fort bien que pour faire face à la fois à la crise du logement et aux crises environnementale et climatique, il faut densifier le bâti existant et limiter l'étalement urbain. Cependant, les changements que cela engendre dans nos milieux de vie peuvent être confrontants. En outre, malgré l'urgence que peut appeler le manque actuel de logement, il est primordial que la densification soit respectueuse et intelligente. En bref, l'urgence ne doit pas justifier les mauvais projets.

Il faut des projets qui s'intègrent durablement dans le quartier. Ainsi, les fortes densités ne devraient être permises qu'aux endroits bien desservis en commerces de proximité et le long des axes majeurs (structurants) de transport en commun. À défaut de cela, les gens seront contraints d'utiliser la voiture, et nous ne ferons que reproduire un modèle qui n'est plus viable.

À l'occasion d'une récente demande d'opinion concernant des modifications au PPU du plateau centre de Sainte-Foy, j'ai proposé au Conseil d'Administration une grille d'analyse objective afin d'évaluer les divers projets qui nous étaient présentés. Celle-ci repose sur quatre critères :

1. Priorité aux logements et aux services de proximité.
2. Réduire/ne pas perpétuer notre dépendance automobile : minimiser les stationnements, accès efficace au transport collectif, accès sécuritaire aux transports actifs (trottoirs, pistes cyclables, etc.).
3. Favoriser la mixité sociale : logements sociaux et abordables, logements appropriés pour les familles, etc.
4. Bâtir à échelle humaine : hauteurs des bâtiments et leur gradation, accès à la nature de proximité.

J'encourage la Ville non seulement à penser toutes ces dimensions d'un projet mais aussi à prendre la peine, lors des demandes d'opinion auprès du conseil de quartier, de démontrer qu'elle les a pensées. En d'autres termes, il serait souhaitable que la Ville nous explique clairement en quelle mesure ces différents critères (et peut-être d'autres) sont satisfaits. Cela aiderait grandement les citoyennes et citoyens du quartier, dont les membres du C.A., à se faire un avis éclairé.

À l'issu de toutes ces transformations, je nous souhaite un quartier plus vert, plus sain et plus adapté aux besoins des humains.

La présidente,

Marie-Hélène Felt

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

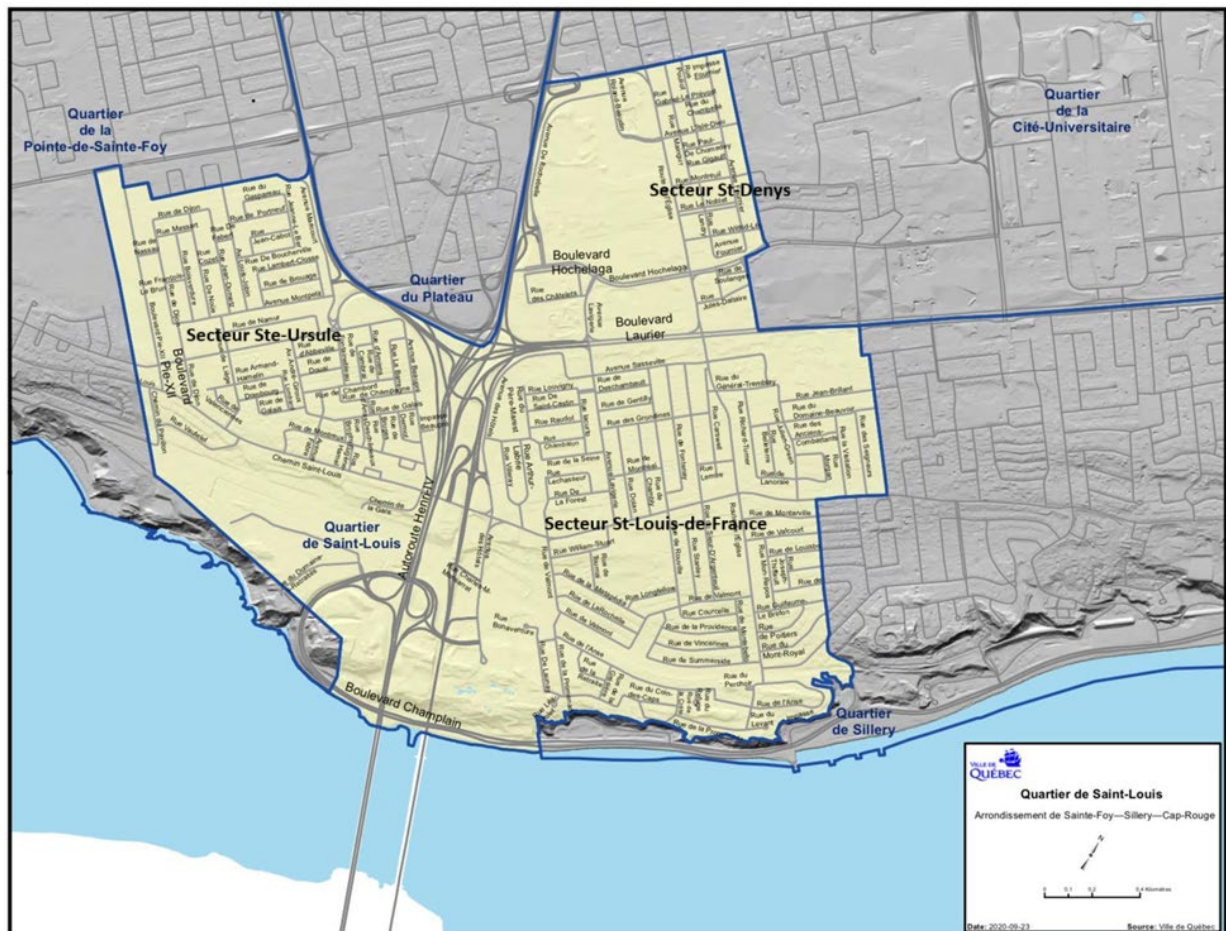
2.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif créé par la Ville de Québec. Ses membres sont les personnes majeures qui résident dans le quartier ainsi que les représentant.es des établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou communautaires qui s'y trouvent.

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyen.nes d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a été constitué à la demande de la population et créé en mars 2007. Ceci faisait suite à une requête signée en 2006 par plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce. Son territoire regroupe une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France au sud, de Sainte-Ursule à l'ouest et de Saint-Denys-du-Plateau au nord, tel qu'indiqué sur la carte ci-dessous.



2.3. LE RÔLE DU CONSEIL DE QUARTIER

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier ;
- Tenir des séances de consultation publique ;
- Donner avis au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement, à leur demande ou de sa propre initiative, sur toute matière concernant le quartier ;
- Bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou à la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les affaires du conseil de quartier sont dirigées par un conseil d'administration (C.A.). Celui-ci est composé de huit administrateurs et administratrices élus par les membres parmi les résident.es du quartier, dont quatre postes sont réservés aux femmes et quatre sont réservés aux hommes. De plus, le conseil d'administration peut comporter jusqu'à trois administrateurs ou administratrices cooptés.es, c'est-à-dire nommé.es par les administrateurs et administratrices élus.

Composition du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis en 2023

Janvier 2023	Après l'AGA d'avril 2023	Décembre 2023
Mme Nadia Aubin-Horth (V) Mme Audrey Collin* M. Arnaud Desbiens (T) M. Bernard Drouin Mme Carolle Dussault* Mme Marie-Hélène Felt (P) Mme Amélie Laliberté M. Charles-Hubert Riverin* Mme Mikchéla St-Louis (S)	Mme Nadia Aubin-Horth (S) M. Martin Boucher M. Arnaud Desbiens (T) M. Bernard Drouin Mme Célia Forget* Mme Marie-Hélène Felt (P) Mme Tammy Lacasse Mme Amélie Laliberté Mme Elsa Moreau*	M. Louis Alexandre* Mme Nadia Aubin-Horth (S) M. Martin Boucher M. René Boudreau M. Arnaud Desbiens (T) M. Bernard Drouin Mme Célia Forget* Mme Marie-Hélène Felt (P) Mme Tammy Lacasse Mme Amélie Laliberté Mme Elsa Moreau*

Notes: Les rôles sont indiqués ainsi: P pour président.e, V pour vice-président.e, S pour secrétaire et T pour trésorier/trésorière. Les astérisques indiquent des postes cooptés.

Au cours de l'année 2023, outre ceux qui ont eu lieu lors de l'AGA, le conseil d'administration a connu les changements suivants:

- M. René Boudreau a été élu par acclamation lors d'une assemblée spéciale d'élections le 14 juin;
- M. Louis Alexandre a été nommé comme administrateur coopté le 14 juin.

Au 31 décembre 2023, tous les postes d'administrateurs et d'administratrices étaient comblés.

2.5. MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Trois membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, dont fait partie le quartier de Saint-Louis, sont membres d'office du conseil d'administration, sans droit de vote. Il s'agit de Mme Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, de Mme Maude Mercier-Larouche, conseillère du district électoral de Saint-Louis–Sillery et de M. David Weiser, conseiller du district électoral du Plateau.

2.6. CONSEILLERS EN CONSULTATIONS PUBLIQUES

En 2023, le Conseil de quartier de Saint-Louis a été assisté de Mme Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, employée de la Ville. Son rôle est de fournir le soutien requis au bon fonctionnement du conseil de quartier et de rapporter les décisions ou questions du conseil auprès des instances concernées de l'administration municipale.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2023, le Conseil de quartier de Saint-Louis a tenu onze (11) rencontres publiques (10 assemblées ordinaires du conseil d'administration et une assemblée générale). Les assemblées ordinaires ont eu lieu mensuellement de janvier à décembre, à 19 h, le deuxième mercredi du mois ; les rencontres ont fait relâche en juillet et août. L'assemblée générale a eu lieu en avril. Le quorum a été atteint à chacune des assemblées. Les citoyen.nes y ont pris la parole pour s'adresser au conseil d'administration. Les assemblées ont été tenues en personne et, pour la grande majorité des rencontres, une visioconférence a été ajoutée pour permettre au public d'y assister à distance. Toutes les assemblées ont été tenues en public; aucun huis clos n'a été décrété. Les votes ont tous été pris à main levée et la tenue d'un scrutin secret n'a jamais été demandée.

Une secrétaire de soutien participe à chaque assemblée et rédige un procès-verbal qui est ensuite relu et adopté par les membres du C.A. En 2023, les secrétaires de soutien étaient, successivement, Mme Jocelyne Séguin, Mme Sandrine Garceau et Mme Lorraine Guay. Les procès-verbaux font état des décisions et des dossiers d'intérêt du conseil d'administration du conseil de quartier, ainsi que des questions et commentaires du public. Une fois adoptés, ils sont disponibles sur la [page internet du Conseil de quartier de Saint-Louis](#).

3.2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

Pour son assemblée générale annuelle, en plus de présenter son rapport annuel et de tenir les élections, le conseil de quartier a reçu Mme Joëlle Boutin, députée de Jean-Talon, afin de présenter le projet de réaménagement des ponts aux citoyennes et citoyens. La rencontre s'est tenue en personne au Centre de glace et en ligne afin de se conformer aux mesures sanitaires. Elle a attiré une trentaine de personnes. La rencontre a été précédée d'un accueil avec rafraîchissements et un petit buffet afin de souligner les 15 ans d'existence du conseil de quartier (qui n'avaient pas pu être célébrés en 2022 à cause des restrictions sanitaires).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CONSEIL DE QUARTIER ST-LOUIS 12 AVRIL 2023

Centre de glaces de Sainte-Foy, salle 121



Dès 17 h 30 : Accueil, avec rafraîchissements!

19 h : Réaménagement de la tête des ponts
par Mme Joëlle Boutin, députée de Jean-Talon

19 h 45 : Rapports annuel et financier, et élections

Invitation à l'assemblée annuelle 2023. Crédits : Conseil de quartier Saint-Louis.



Présentation de la députée Joëlle Boutin lors de l'assemblée annuelle 2023. Crédits : Nadia Aubin-Horth.

3.3. COMITÉS DE TRAVAIL ET INITIATIVES

Des membres du conseil d'administration ont tenu des réunions de travail et ont contribué de diverses manières à des dossiers ou des initiatives spécifiques.

Au cours de l'année, M. Desbiens et Mme Laliberté ont mené l'initiative de promotion de la sécurité routière du conseil de quartier.

Le 24 octobre 2023 les membres du conseil se sont rencontrés afin de discuter du Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) de Sainte-Foy. M. Alexandre, qui était sur le conseil de quartier Saint-Louis à

l'époque des consultations pour le programme, a fait une présentation des différents aspects et règlements du PPU qui ont été retenus et les justifications et les orientations des normes retenues. Les personnes présentes ont grandement apprécié la présentation qui a permis de mieux connaître le PPU et se préparer aux demandes de dérogation au PPU sont à venir dans le quartier.

En novembre 2023, M. Desbiens, Mme Laliberté, Mme Forget et Mme Felt se sont rencontrés pour finaliser une nouvelle demande de subvention dans le cadre du Programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec, pour l'année 2024.

3.4. FORMATIONS ET RÉUNIONS D'INFORMATION

Selon leurs rôles, leurs besoins et leurs champs d'intérêt, les membres du conseil d'administration ont participé à des formations ou des rencontres organisées par la Ville tout au cours de l'année. En voici une liste non exhaustive:

- Présentation des Places éphémères (7 février).
- Séance d'information portant sur la gestion des insectes et des maladies des arbres à la Ville de Québec (9 février).
- Présentation du nouveau projet de réglementation sur les pesticides (22 février).
- Grande Rencontre du Carrefour d'actions territoriales Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (16 mars). Mme Felt représentait le CQSL.
- Séance d'information sur les chantiers majeurs en 2023 dans le secteur de Sainte-Foy (3 avril). Des représentant.es de la Ville et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ont présenté les travaux prévus dans le secteur du boulevard Laurier et à la tête des ponts, incluant les travaux préparatoires au tramway.
- Comité de liaison avec la communauté pour le tramway de Québec, 2e rencontre (1er mai). M. Boucher représentait le CQSL à cette rencontre.
- Plan directeur du plein air urbain – atelier d'échanges avec les conseils de quartier (30 mai).
- Projet résidentiel au 963, Mainguy – atelier d'échanges (21 septembre).
- Séance d'information sur le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'Agglomération de Québec (26 octobre).
- Plusieurs conseils de quartier se sont réunis le 21 novembre afin de discuter de la reconduction du programme de mobilisation à la sécurité routière, d'échanger sur les différents projets déposés par ces conseils de quartier et d'élaborer un projet de sécurité routière conjoint à tous les conseils de quartier pour l'année 2024. Mme Aubin-Horth et M. Desbiens représentaient le CQSL à cette rencontre.
- Le 27 novembre 2023, la Ville de Québec a présenté la version finale de la Vision de la mobilité active pour les conseils de quartier de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge en ligne. Mme Aubin-Horth y a assisté et a ensuite présenté un résumé de la présentation durant une assemblée du conseil de quartier. On peut prendre connaissance du contenu sur le site : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/transport/mobilite-active/>

3.5. PRÉSENCE DANS LA COMMUNAUTÉ

Le conseil d'administration du Conseil de quartier est allé à la rencontre des citoyen.nes en 2023. Il a tenu différents kiosques lors des fêtes de quartier pour informer les citoyen.nes de son mandat et de ses initiatives, et pour distribuer les affiches *Ralentissons Merci !* Ce fut également l'occasion de discuter directement des préoccupations des gens pour leur quartier et d'aller vers celles et ceux qui ne fréquentent pas nécessairement les réunions du conseil. En juin, le Conseil de quartier était dans la cour de l'école Saint-Louis-de-France pour la fête de la Saint-Jean. Le 17 septembre 2023, nous avons continué notre distribution d'affiches à la fête de quartier de Sainte-Ursule dans le parc Raymond-De Rosa.



Kiosque du Conseil de quartier dans la cour de l'école Saint-Louis-de-France, avec Nadia Aubin-Horth. Crédits : Nadia Aubin-Horth et Christian Landry



Kiosque du Conseil de quartier à la fête de quartier Ste-Ursule, avec de gauche à droite: Arnaud Desbiens et le conseiller David Weiser, la conseillère Anne Corriveau et Louis Alexandre. Crédits : Marie-Hélène Felt.

Le conseil de quartier est également actif dans la communauté dans le cadre de ses initiatives comme *Saint-Louis Plein de Vies!* et la balade des élu.e.s; voir détails Section 6.5.

Page Facebook du conseil de quartier

La présence du conseil de quartier dans la communauté est également virtuelle. Le conseil de quartier contribue à diffuser des informations qui concernent les résidents et résidentes du quartier via sa page Facebook qui compte 488 abonné.es.

- L'appel à projets de la Ville pour des places éphémères issues de la communauté
- Journées portes ouvertes à la grande mosquée de Québec
- Manifestation nationale demandant aux élu.es de mettre fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire du 15 mars
- Démarche de participation publique de la Ville dans le but de se doter d'une vision des grands événements
- Pétition nationale pour le droit des enfants de marcher en sécurité, qui a été lancée le 1er mars en commémoration du 5e anniversaire du décès de Anaïs Renaud, 11 ans, happée mortellement sur le chemin de l'école.
- Coupe d'arbre et travaux d'élargissement sur l'avenue Lavigerie
- Présentation des travaux sur le boulevard Laurier et la tête des ponts par le ministère des Transports
- Activité « Jamais sans mon casque » à l'école Saint-Louis-de-France organisée par le conseil de quartier
- Consultation de la Ville à propos de l'aménagement d'un parc sur un stationnement souterrain à l'Îlot Landry
- Coupe d'arbre près du centre de glace
- Balade à vélo des élu.es
- Le mois du vélo
- Nouveau bus dans le quartier: le service estival 400 - promenade Samuel-De Champlain
- Consultation en ligne - Stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2035
- Fête de quartier Saint-Ursule
- Journée de distribution d'arbres
- Consultation de la Ville sur l'amélioration des aménagements du parc Roland-Beaudin
- Fête des récoltes
- Réponse du ministère des Transports aux questions du conseil de quartier concernant le réaménagement de la piste multifonctionnelle menant au pont de Québec
- Salon du communautaire de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- Diffusion d'une lettre ouverte écrite par des résident.es du secteur St-Denys concernant un projet immobilier.
- Diverses activités des Loisirs Saint-Louis-de-France ont été relayées, telles qu'un échange de semences et petits plants, la fête nationale du 24 juin, la fête de la rentrée, la marche des sorteux pas frileux, la fête des flocons.
- L'ouverture des portes de la maison des aînés et alternative

- Consultation sur l'avenir du boisé St-Denys
- Consultation de la Ville sur les besoins en termes de déplacements actifs dans l'axe du boulevard Neilson

Couverture journalistique des 15 ans du conseil de quartier Saint-Louis

Le conseil de quartier Saint-Louis existe depuis 2007. Il a donc eu 15 ans en 2022. Comme les restrictions sanitaires (COVID-19) ne permettaient pas une rencontre en grand groupe cette année-là, les membres du conseil de quartier ont décidé de souligner cet anniversaire durant l'assemblée générale annuelle en 2023, ce qui a été rapporté dans le journal de Sainte-Foy et le journal de Sillery–Saint-Louis-de-France.



Le conseil de quartier de Saint-Louis, 15 ans d'implication avec vous



Arnaud Desbiens et Marie-Hélène Felt, respectivement trésorier et présidente du conseil de quartier de Saint-Louis, distribuent des pancartes en compagnie de David Weiser, conseiller municipal du district du Plateau, lors d'une fête dans le quartier.



Amélie Laliberté, administratrice du conseil de quartier de Saint-Louis, et son conjoint s'affairent à préparer le pop-corn distribué par le conseil de quartier lors de la fête de la Saint-Jean dans Saint-Louis-de-France.



Nadia Aubin-North, vice-présidente du conseil de quartier de Saint-Louis (à l'extrémité droite sur la photo) a participé à l'organisation de la balade des élu.e.s, un trajet à vélo en famille à travers les quartiers Saint-Louis, Sillery et du Plateau.

(VG) L'assemblée générale annuelle du conseil de quartier de Saint-Louis aura lieu le mercredi 12 avril au Centre de glaces Intact Assurance, salle 121. Tous les citoyens du quartier y sont cordialement invités. Dès 17 h 30, des rafraîchissements seront offerts pour célébrer plus de 15 ans d'existence du conseil de quartier et des retrouvailles en personne après deux assemblées annuelles virtuelles. À 19 h, M^{me} Joëlle Boutin, députée de Jean-Talon, présentera le projet de réaménagement de la tête des ponts, au cœur de notre quartier. C'est l'occasion pour les résidents d'en apprendre davantage sur ce projet d'envergure et de poser leurs questions. S'en suivront la présentation des rapports annuel et financier, et les élections. Cette année, deux postes réservés aux hommes et deux postes réservés aux femmes sont à pourvoir.

Le conseil de quartier de Saint-Louis travaille à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du quartier, dans un contexte de densification, de grands chantiers et d'augmentation de la circulation. Il est particulièrement actif sur les enjeux de sécurité routière, qu'il s'agisse de demander des mesures concrètes pour remédier à certaines situations problématiques ou sensibiliser les citoyens. Les populaires affichées à gazon *Ralentissons Merci!* seront de retour au printemps, accompagnées d'activités dans les écoles pour promouvoir la sécurité à vélo.

Le conseil de quartier a également à cœur la protection de la forêt urbaine, et suit de près les grands projets qui transforment le quartier. En particulier, il continue d'exprimer ses inquiétudes concernant le projet Humanité

(anciennement Le Phare) et la préservation du boisé De Rochebelle. « Si vous voulez faire entendre votre voix concernant notre quartier, je vous invite chaleureusement à contribuer au conseil de quartier! Faites l'expérience de siéger au conseil d'administration, ou venez simplement partager vos questions, vos préoccupations et vos idées lors de nos rencontres mensuelles », encourage la présidente du conseil d'administration, M^{me} Marie-Hélène Felt.

Pour suivre les activités du conseil de quartier, allez sur Facebook.com/cqsaintlouis ou inscrivez-vous à sa liste de diffusion en écrivant à ConseilQuartier.Saint-Louis@ville.quebec.qc.ca. ■

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

L'un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes auprès des autorités de la Ville.

Les périodes de questions allouées au cours des assemblées ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de s'exprimer sur divers enjeux, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. La première période d'intervention se situe en début d'assemblée, après la période d'information par les membres du conseil municipal. Afin d'offrir la possibilité aux citoyen.nes de réagir aux discussions ayant eu lieu durant l'assemblée, il y a une deuxième période d'intervention en fin d'assemblée.

Les interventions citoyennes sont rapportées dans les procès-verbaux du conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec. Le tableau ci-dessous résume les sujets abordés par les citoyens et citoyennes du quartier, lors des assemblées du conseil d'administration en 2023. Le conseil d'administration du conseil de quartier a écouté et, autant que possible, relayé les préoccupations et les demandes des citoyen.nes du quartier auprès des instances concernées.

Participation citoyenne aux assemblées du Conseil de quartier de Saint-Louis

Date de l'assemblée	Nombre de citoyen.nes présent.es	Sujets abordés lors des interventions citoyennes
Janvier	4	Destin du viaduc du chemin Saint-Louis dans le cadre du réaménagement de la tête des ponts Accès piéton déficient et non sécuritaire vers l'aquarium et la gare de train de Sainte-Foy Travaux à la tête des ponts Assemblées en mode hybride Réaménagement sécuritaire de l'intersection boulevard Neilson et Hochelaga Projet immobilier du 3 100 de la Forest Absence d'un brigadier scolaire au coin Rouville/chemin Saint-Louis
Février	7	Sécurité des piéton.nes et cyclistes dans le quartier St-Denys Projet pilote de l'horaire du conseil municipal Demande de publication des projets d'abattage d'arbres Absence de traverse sécuritaire sur la rue Roland-Beaudin devant le marché
Mars	1	NA
Avril (AGA)	25	Restructuration des terrains de l'école secondaire De Rochemelle Axes cyclables ouest-est dans le quartier et construction d'une passerelle cyclopiétonne au-dessus de l'autoroute Henri-IV
Avril	0	NA
Mai	14+3 (en ligne)	Sécurité routière dans le secteur St-Denys (multiples interventions)

Juin	7+ 4	<p>Demande de signalisation pour annoncer le parc St-Denys pour la sécurité des enfants le fréquentant</p> <p>Destin de la lisière d'arbres retrouvée sur l'avenue Wolfe</p> <p>Collecte de résidus alimentaires</p> <p>Ajout d'une piste cyclable durant la reconstruction du viaduc du boulevard Hochelaga sous l'autoroute Duplessis dans le cadre du réaménagement de la tête des ponts</p> <p>Coupe d'arbres liée au réaménagement du stationnement de l'aquarium</p>
Septembre	24	<p>Projet immobilier sur la rue Mainguy</p> <p>Pénurie de logements abordables dans le quartier</p> <p>Impact des dérogations au PPU sur le quartier</p> <p>Développement des terrains de la défense nationale</p> <p>Demande de suivi sur la construction du stationnement souterrain de l'îlot Landry</p> <p>Sécurité routière dans le secteur St-Denys</p> <p>Stationnements illégaux d'autobus sur l'avenue Sasseville</p> <p>Impact du développement à la pièce hors cadre du PPU</p> <p>Logements abordables dans le quartier et PPU</p>
Octobre	16+12	<p>Référendum concernant le projet de la rue Mainguy</p> <p>Suivi à propos des stationnements illégaux d'entrepreneurs sur la rue Pouliot</p>
Novembre	8+3	<p>Projet immobilier sur la rue Mainguy</p> <p>Retour sur la présentation des analyses sur la vitesse et le volume de véhicules dans le secteur St-Denys</p> <p>Absence de trottoir du côté est sur la rue de l'Église au sud du chemin Saint-Louis</p> <p>Délai dans le traitement des plaintes et la mise en action de solutions par la Ville concernant la sécurité des piétons</p> <p>Modification des minimums de stationnement dans la réglementation de la Ville</p>
Décembre	3+4	<p>Projet immobilier le St-Denys et respect du PPU</p> <p>Projet de tournoi de hockey 3 contre 3 à la patinoire de Saint-Louis-de-France</p> <p>Vols dans les garages et remises du secteur</p> <p>Lien entre l'ajout de logements et transfert de disponibilités des logements plus abordables</p> <p>Chantier du campus de l'école De Rochebelle</p>

5. DEMANDES DE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'OPINION

5.1. RÉVISION DES PRATIQUES ET DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

Le 1 décembre 2022, le Service de l'interaction citoyenne a demandé l'opinion de notre conseil de quartier au sujet de la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier. Le C.A. a transmis ses avis et commentaires à la Ville. En janvier 2024, une rencontre d'information et d'échanges sur les modifications au Règlement de fonctionnement des conseils de quartier a présenté les différentes conclusions de la démarche de révision des pratiques de fonctionnement. Les sujets de quorum des assemblées en mode hybride et la représentativité des genres ont été adressés. Également, la Ville souhaite mettre en place de l'aide pour les outils technologiques. Le conseil est satisfait des modifications proposées. Toutes les informations sont disponibles sur la fiche de participation citoyenne (fiche [344](#)).

5.2. ÎLOT LANDRY - AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN

Une assemblée publique de consultation et demande d'opinion au Conseil de quartier de Saint-Louis se sont tenues en salle lors de l'assemblée du mercredi 10 mai 2023. La consultation portait sur le projet de règlement R.C.A.3V.Q. 324, soit la construction d'un stationnement souterrain et l'aménagement d'un espace vert en surface. La présentation du projet de modification ainsi que le rapport de la consultation publique détaillant les propos échangés sont disponibles sur la fiche de participation citoyenne du projet (fiche [495](#)). Le conseil de quartier a appuyé la demande de modification en ajoutant des conditions afin de répondre aux préoccupations soulevées lors des échanges avec les citoyen.nes. Le conseil de quartier continue à suivre le dossier afin de s'assurer que les conditions sont bien prises en compte dans l'élaboration du projet.

5.3. AGRANDISSEMENT D'UN IMMEUBLE À LOGEMENTS SITUÉ AU 3080, RUE DE LA FOREST

Une assemblée publique de consultation et demande d'opinion au Conseil de quartier de Saint-Louis se sont tenues en salle lors de l'assemblée du mercredi 13 septembre 2023. La consultation portait sur le projet de modifications réglementaires nécessaires à l'agrandissement d'un immeuble à logements au 3080 de la Forest. La présentation du projet de modification ainsi que le rapport de la consultation publique détaillant les propos échangés sont disponibles sur la fiche de participation citoyenne du projet (fiche [556](#)). Le conseil de quartier a appuyé la demande de modification telle que présentée.

5.4. PERMISSION D'UTILISER DEUX TERRAINS DE LA RUE POULIOT COMME STATIONNEMENT TEMPORAIRE

Une assemblée publique de consultation et demande d'opinion au Conseil de quartier de Saint-Louis se sont tenues en salle lors de l'assemblée du mercredi 13 septembre 2023. La consultation portait sur les modifications réglementaires nécessaires à l'utilisation temporaire de deux terrains à des fins de stationnement. La présentation du projet de modification ainsi que le rapport de la consultation publique détaillant les propos échangés sont disponibles sur la fiche de participation citoyenne du projet (fiche [555](#)). Le conseil de quartier recommande de ne pas adopter la demande de modification telle que

présentée. Suite à cette recommandation, la Ville a modifié la demande afin de réduire le délai autorisé pour le stationnement temporaire.

6. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

Cette section résume les dossiers et implications du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis en 2023. Un tableau récapitulatif des principales résolutions adoptées par le conseil de quartier en 2023 est disponible à l'Annexe 1.

6.1. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Initiative de promotion de la sécurité routière dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière 2020-2024

À la suite de l'invitation faite aux conseils de quartiers dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024, le Conseil de quartier de Saint-Louis continue de répondre à l'invitation et organise des initiatives pour faire la promotion de la sécurité routière.

En avril 2023, le Conseil de quartier a subventionné une activité de sensibilisation à l'école Saint-Louis-de-France 2. L'organisme *Avec toute ma tête* a donné un atelier afin de sensibiliser les jeunes à l'importance du port du casque à vélo et en trottinette. La conférence était jumelée avec un ajustement et une vérification de l'état des casques des enfants. Lors de cette journée, plus de 80 casques de vélo neufs ont été distribués aux écoliers dont le casque était périmé ou trop petit.



Activité «Jamais sans mon casque» avec, de gauche à droite, Joëlle Boutin, deux écoliers de Saint-Louis-de-France 2, et Simon Poulin. Crédits : Amélie Laliberté.

La distribution d'affiches à gazon avec le message *Ralentiissons Merci !* fait encore cette année partie de nos initiatives. 50 affiches ont été distribuées au début de l'été lors des fêtes de la Saint-Jean et via le formulaire web (livraison à domicile par des membres du C.A.). Elles sont visibles sur les terrains de plusieurs résidences et rappellent aux gens de ralentir dans les rues du quartier.



Panneaux Ralentiissons ! Merci ! visibles dans le quartier. Crédits : Nadia Aubin-Horth.

Sur la subvention de 3 000 \$, 1 026,16 \$ ont été utilisés pour la conception et la production des 50 enseignes, et un montant de 600 \$ a été payé pour l'atelier sur le port du casque, le montant résiduel pouvant être reconduit à une année subséquente.

En juin 2023, le Conseil de quartier a adopté une résolution afin de demander à la Ville de reconduire le programme de mobilisation à la sécurité routière, d'en augmenter le montant à 5 000 \$ afin de permettre des mobilisations de plus grande envergure, et d'élargir la portée d'action de la subvention.

Sécurité routière dans le secteur Saint-Denys

Depuis plusieurs années, les citoyennes et les citoyens du quartier Saint-Denys sont préoccupés par la circulation de transit et la vitesse des automobilistes dans leurs rues, et interpellent le conseil de quartier afin de faire entendre leurs préoccupations à la Ville. Jugeant que ses demandes faites antérieurement n'avaient pas été correctement répondues, en 2022, le Conseil de quartier de Saint-Louis a enjoint la Ville de présenter aux citoyens son plan d'action visant à augmenter la sécurité des piétons et cyclistes dans le secteur Saint-Denys, notamment sur la rue Montreuil et sur l'avenue Fournier. En juin 2023, le

conseil de quartier a aussi déposé une résolution pour sécuriser, avant l'été, l'accès de l'entrée ouest du parc Saint-Denys.

Le 11 octobre 2023, répondant à l'invitation du conseil de quartier, la Ville a tenu une séance d'information du service des transports et de la mobilité intelligente portant sur la sécurité routière et les conditions de circulation dans le secteur Saint-Denys (fiche [599](#)). On nous a présenté les mesures qui seront mises en place par la Ville pour répondre aux préoccupations des citoyen.nes et en concordance avec les observations sur le terrain quant aux problèmes de signalisation et de vitesse, dont l'ajout de panneaux d'arrêt à toutes les approches pour une intersection (Isle-Dieu/Wolfe). Le conseil de quartier continue de suivre ce dossier de près.

Problématiques spécifiques à certains secteurs

Le conseil a déposé la résolution 23-02-03 afin de signaler la dangerosité de la traversée de l'avenue Roland-Beaudin à la hauteur du Centre de glaces et du marché Sainte-Foy. Le conseil a demandé des aménagements sécuritaires temporaires dès l'été en attendant le réaménagement complet de la rue. La réponse de la Ville en mars 2023 indiquait que des aménagements sécuritaires adéquats seraient demandés à l'équipe concernée dans le cadre des travaux qui auront lieu sur cette rue pendant l'été.

Le conseil a déposé la résolution 23-06-04 afin que la Ville mette en place des mesures pour pallier l'impact des travaux routiers sur le boulevard Laurier et à la tête des ponts sur la circulation dans les rues résidentielles du quartier. Les travaux sur les grands axes ont comme conséquence d'augmenter la circulation dans les rues résidentielles avoisinantes et la Ville devrait déployer des moyens et mesures pour apaiser la circulation au pourtour des grands chantiers.

En novembre 2023, le conseil a déposé la résolution 23-11-03 pour demander à la Ville de mettre un arrêt permanent à l'intersection de la route de l'Église et de la rue Valmont. Le panneau d'arrêt avait été retiré sans avertissement puisqu'il avait un statut temporaire. Peu de temps après, la Ville a remis le panneau d'arrêt à l'intersection et il est considéré permanent.

En lien avec la sécurité des corridors scolaires, le conseil a déposé la résolution 23-11-05 afin de demander au service de police de la Ville de Québec d'organiser des activités de sensibilisation pour les écoles du quartier avec le sac à dos radar. Le service de police a répondu que des activités étaient déjà prévues et ont eu lieu aux abords de l'école Coeur-Vaillant et Saint-Louis-de-France à l'hiver 2024.

6.2. SOUTIEN À LA MOBILITÉ DURABLE: TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF

Les membres du conseil d'administration ont aussi adopté plusieurs résolutions visant à faire connaître des enjeux liés à la mobilité durable dans le quartier.

Le conseil a adopté la résolution 23-09-05 afin de demander plus d'informations au ministère des Transports du Québec sur l'aménagement de la piste cyclable temporaire pour l'accès au pont de Québec pendant les travaux de réaménagement de la tête des ponts. En novembre, le conseil a obtenu une réponse indiquant la fermeture temporaire de la piste, la création d'une piste temporaire sur les terrains de l'aquarium et l'offre d'un service de navette pour compenser cette fermeture.

À son assemblée de novembre 2023, le conseil de quartier a voté la résolution 23-11-02 afin d'offrir son appui au projet de tramway de Québec. Une lettre ouverte a été rédigée par 14 conseils de quartier, dont le conseil de quartier Saint-Louis, afin de réitérer leur appui au projet de tramway; voir Annexe 2. Celle-ci a été publiée le 8 novembre et a été reprise sur le site de Radio-Canada et dans divers journaux de la Ville de Québec.

6.3. DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

Demande du respect des limites de hauteurs d'immeubles prévues au PPU

Le conseil a voté la résolution 23-12-01 afin de demander le respect des hauteurs d'immeubles permises au Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy en périphérie immédiate des quartiers résidentiels de faible densité. Sachant que la crise du logement mettra de la pression pour plus de développement, le conseil de quartier s'efforce de répondre aux préoccupations des citoyens et des citoyennes qui craignent des modifications à la pièce qui briseraient les orientations du Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy.

Sous forme de lettre au Député de Jean-Talon, le conseil a voté la résolution 23-12-02 afin de présenter nos préoccupations face à l'adoption de l'article 37.2 du projet de loi provinciale 31, qui permettrait aux municipalités de se soustraire au respect de leurs propres règles de zonage; voir Annexe 3.

Demande d'une présentation par la Ville de sa politique de stationnement pour les nouvelles constructions

Le conseil a voté la résolution 23-12-03 afin de demander une présentation sur la politique de stationnement pour les nouvelles constructions (exigences minimales) et les plans futurs en matière d'élimination des minimums de stationnement sur le territoire de la Ville. Le conseil est sensible à la promotion de la mobilité durable, à l'impact des stationnements sur l'aménagement et la mobilité dans notre ville, ainsi qu'à l'aspect des coûts de construction des stationnements.

6.4. PROTECTION DE LA CANOPÉE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le conseil de quartier a à cœur la protection et l'amélioration de la canopée du quartier. En particulier, la canopée dans le secteur central du quartier est une des plus faibles de la Ville de Québec et est menacée de diminution.

Le conseil a voté la résolution 23-03-07 qui demande à la Ville un effort de gestion différenciée de la végétation afin de favoriser l'émergence d'un pré fleuri favorable à la biodiversité sur une ou plusieurs sections du terrain municipal le long de la rue de l'Anse. La Ville a répondu positivement à la demande et une présentation de l'initiative a été faite lors de l'assemblée de juin 2023. Les feuillets d'information ont été distribués aux portes par Mme Felt. Malheureusement, les responsables de l'entretien de ce

secteur n'ont pas suivi les instructions reliées à ce projet de pré fleuri prévu par la Ville et plusieurs tontes ont eu lieu durant l'été. Le conseil espère de meilleurs résultats l'an prochain.



Dépliant et affiche concernant le projet de gestion différenciée de la végétation le long de la rue de l'Anse. Crédits : Marie-Hélène Felt.

6.5. AUTRES SUIVIS ET REPRÉSENTATIONS

Projet Humaniti

Le nouveau projet Humaniti (Cogir), qui remplace le projet Le Phare (Groupe Dallaire) à l'angle de l'avenue Lavigerie et du boulevard Laurier, avait été présenté par le promoteur à la population en novembre 2020.

Le conseil a voté la résolution 23-02-02 afin de réitérer la demande de rencontre d'information promise à l'automne 2022. La Ville a répondu positivement et une rencontre d'information et d'échanges sur le projet Humaniti et ses enjeux dans le secteur a eu lieu en mai 2023. La rencontre entre le C.A. et le service de la planification de l'environnement et de l'aménagement a permis de réitérer les inquiétudes des résident.es du quartier concernant le flux automobile et la mobilité active. D'autres citoyennes et citoyens du *Collectif Aménagement Humain* étaient présents à la rencontre.

Boisé Wolfe

En 2022, le Conseil de quartier de Saint-Louis avait demandé à la Ville de Québec de modifier le plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy et sa réglementation afin de zoner parc le lot boisé situé sur l'avenue Wolfe, entre l'avenue l'Isle Dieu et la rue Montreuil (résolution 22-06-06). Il était mentionné dans la résolution que, dans l'éventualité d'un transfert de propriété du ministère de la Défense nationale à la Ville de Québec ou à un promoteur, le zonage actuel ne permettrait pas de préserver et protéger ce boisé de grande valeur. La Ville n'a pas répondu à cette demande.

Au cours de 2023, le sujet de la préservation de ce boisé est revenu dans des représentations citoyennes, avec des craintes de développement imminent par les nations Huronne-Wendat et Innue. Le conseil de quartier a considéré contacter les deux Premières Nations, possiblement dans une démarche conjointe avec le conseil de quartier Cité-Universitaire. Finalement, le Conseil de quartier Saint-Louis a décidé d'attendre que les tractations entre les deux nations concernant le partage des terrains de la Défense Nationale aboutissent avant d'entreprendre une quelconque démarche.

Place éphémère

En 2022, suite à des représentations citoyennes pour l'aménagement d'un parc sur le terre-plein de la rue de l'Anse, la Ville a indiqué que cet îlot de verdure est éligible au programme des Places éphémères. Mme Felt a assisté à la présentation concernant ce programme le 7 février 2023. Finalement, il a été décidé avec la citoyenne impliquée dans ce dossier que ce format ne convenait pas, du fait de la très importante implication nécessaire de la part de la communauté (installation, entretien, sécurisation, animation et stockage du matériel).

6.6. INITIATIVES SPÉCIALES DANS LA COMMUNAUTÉ

Saint-Louis Plein de Vies!

L'initiative *Saint-Louis Plein de vies!* ([Facebook.com/SaintLouisPleindeVies](https://www.facebook.com/SaintLouisPleindeVies)), lancée au printemps 2022, vise à favoriser des pratiques respectueuses de la biodiversité et de l'environnement dans le quartier. L'initiative a obtenu le soutien financier de la Caisse Desjardins Sillery–Saint-Louis-de-France. Elle repose sur l'implication de précieux.es bénévoles. Il y a eu 2 événements dans la communauté en 2023:

Le 19 février 2023, un échange de semences, petits plants et matériel de semis a été organisé au Centre des loisirs Saint-Louis-de-France. Nous étions aussi présents et avons contribué financièrement à la fête des récoltes organisée par l'école Saint-Louis-de-France et la Corporation des Loisirs Saint-Louis-de-France le 30 septembre 2023.



La balade des élu.e.s 2023

La balade des élu.es a été organisée par trois représentantes des conseils de quartier Du plateau, de Sillery et de Saint-Louis (Suzie Beaulieu, Janet Drury et Nadia Aubin-Horth respectivement). Des membres du conseil de quartier de la Cité universitaire se sont joints à l'équipe pour la réalisation (Mathieu Trépanier et Pierre Martin). Cette activité familiale avait trois points de départ (École Coeur-Vaillant, Bibliothèque Charles-Blais et parc Myrand, voir carte) pour faire un trajet de 6 km à vélo et avait comme point d'arrivée le marché public de Sainte-Foy. À l'arrivée, il était prévu que des prix de présence fournis par de nombreux commanditaires (Librairie Laliberté, Sports Maguire, Bagel Maguire, L'épicurien, Cinéma Le Clap, Coop IGA Ste-Foy, Marché Public de Sainte-Foy, RTC avec des trajets ÀVélo) soient offerts aux participant.es.

Le trajet avait été choisi en collaboration avec le SPVQ et des policiers étaient prévus pour assurer la sécurité à certaines intersections. Un trajet écourté pour les tout-petits avait comme point de départ le parc Saint-Denys. La balade des élu.es, comme son nom l'indique, avait pour invités les trois conseillers municipaux responsables des quartiers, soit Mme Anne Corriveau, M David Weiser et Mme Maude Mercier-Larouche, qui avaient tous confirmé leur présence. La balade était accompagnée par 6 bénévoles du groupe "les sentinelles de la route" ainsi que 10 citoyen.nes des quartiers concernés afin d'assurer son aspect familial et sécuritaire. Il y avait 78 inscriptions et la balade devait avoir lieu le 21 mai. Malheureusement, celle-ci a dû être annulée à la dernière minute pour cause de pluie et de chaussée glissante. Ce n'est que partie remise pour 2024!



TRAJET: Carte présentant le trajet de la balade des élus. Il y a un point de départ de l'école Coeur-Vaillant, un autre de la bibliothèque de Sillery sur l'avenue Maguire et finalement un départ du Parc Myrand. Si vous avez des tout-petits qui ne peuvent faire l'ensemble du parcours, attendez-nous vers 11h20-11h30 au Parc St-Denys pour faire le dernier bout du trajet avec nous!



Affiche et trajets de la Balade des Élu.es 2023. Crédits : Conseil de quartier Saint-Louis.

6.7. IMPLICATIONS SUR DES TABLES ET COMITÉS EXTERNES

Mme Nadia Aubin-Horth a représenté le conseil de quartier à la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la Ville de Québec. Elle a aussi été réélue comme vice-présidente de l'exécutif de celui-ci en octobre 2023 pour un mandat de 2 ans et siège sur le comité de suivi de la vision de la mobilité active de la Ville de Québec comme représentante des cyclistes et de la TCV. M. Louis Alexandre est le second représentant du Conseil de quartier de Saint-Louis aux rencontres de la Table. Finalement, un citoyen du quartier, M. Pascal-Simon Audet, est le troisième représentant du conseil de quartier Saint-Louis. La Table de concertation vélo est constituée de délégués de différents conseils de quartier de la Ville et vise un déploiement plus rapide d'un réseau cyclable utilitaire sécuritaire et efficace dans la ville. Il y a présentement 29 conseils de quartier qui ont un délégué à la Table.

Il y a eu 7 rencontres de la Table de concertation vélo en 2023. Certaines actions de la TCV concernent le quartier: La TCV a adopté la résolution TCV-21 qui demande au Ministère des transports et de la mobilité durable d'implanter un lien piéton et cycliste aux normes lors de la réfection du pont d'étagement du boulevard Duplessis qui passe au-dessus du Boul. Hochelaga dans le cadre du réaménagement des échangeurs à la tête des ponts. Ceci permettrait dans le futur de prolonger l'axe cyclable existant sur Hochelaga en direction ouest vers le Boul Neilson et la rue Marly, une demande récurrente du conseil de quartier St-Louis.

En 2023, c'est une citoyenne du quartier, Mme Geneviève Gravel, qui a représenté le Conseil de quartier de Saint-Louis sur le Comité de voisinage de la Maison des aînés et alternative de Sainte-Foy.

M. Boucher représente le Conseil de quartier de Saint-Louis sur le Comité de liaison avec la communauté dans le cadre du projet de tramway de Québec.

M. Alexandre représente le Conseil de quartier sur un comité aviseur sur la requalification de la place des Quatre-Bourgeois.

7. ÉTATS FINANCIERS

En 2023, le Conseil a bénéficié d'un budget de 5 102,19 \$, dont une subvention de 2 100 \$ reçue de la Ville de Québec pour le fonctionnement du Conseil, une autre subvention de 3 000 \$ dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière. La ristourne 2022 de Desjardins pour le CQSL est de 2,19\$.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du Conseil de quartier de Saint-Louis en 2023 est de 2 029,15 \$ et couvre les postes suivants : le secrétariat (1 110,00 \$), les frais bancaires (35,40 \$), les frais d'enregistrement au Registre des entreprises du Québec (38,00 \$), un frais de réception pour l'AGA 2023 (689,16 \$), un nouveau chéquier (106,59 \$) et un cadeau pour la secrétaire d'assemblée qui a quitté ses fonctions (50,00 \$). Le montant des dépenses associées au programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière est de 1 626,16 \$. Le montant des dépenses associées au projet *Saint-Louis Plein de Vies* est de 329,70 \$.

Une somme de 5 094,36 \$ n'a pas été utilisée en 2023 et est donc reportée à l'année financière 2024. De ce montant la somme de 4 137,30 \$ est associée au montant résiduel du programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière et 486,46 \$ est associée au montant résiduel du projet *Saint-Louis Plein de Vies*.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	<u>AU 31 DÉC. 2023</u>	<u>AU 31 DÉC. 2022</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme	-	-
Encaisse	5 094,36	4 077,18
Petite caisse	--	-
En circulation	--	--
 Actif net		
Actif net		
Non affecté	5 094,36	4 077,18

Au nom du Conseil de quartier de Saint-Louis :

Administrateur

Administrateur

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	<u>AU 31 DÉC. 2023</u>	<u>AU 31 DÉC.</u>
	\$	<u>2022</u>
		\$
Revenus		
Subventions — Ville de Québec	2 100,00	1 100,00
Subvention - Sécurité routière	3 000,00	3 000,00
Subvention - Saint-Louis Plein de vies	-	1 293,31
Autres	2,19	-
	_____	_____
	5 102,19	5 393,31
Dépenses		
Fonctionnement	2 029,15	1 131,44
Subvention - sécurité routière	3 000,00	810,57
Subvention - Saint-Louis Plein de vies	329,70	477,15
	_____	_____

	3 985,01	2 419,16
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	1 117,18	2 974,15
Actif net non affecté au début de l'exercice	4 077,18	1 103,03
	_____	_____
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	5 094,36	4 077,18

ANNEXES

Annexe 1 – Suivi des résolutions - 2023

No	Demande ou recommandation	Suivi
23-02-02	Concernant une demande à la Ville pour une rencontre d'échanges sur le projet Humaniti et ses enjeux (suite à la réponse de M. Marchand, datée du 14 septembre 2022, qui mentionnait que les services de la Ville communiqueraient avec le conseil de quartier à l'automne 2022 afin d'échanger sur les enjeux dans le secteur concerné).	L'équipe des projets majeurs de la Ville a rencontré le CA et le collectif citoyen Aménagement Humain le 3 mai 2023.
23-02-03	Concernant une demande à la Ville pour des aménagements sécuritaires temporaires sur l'avenue Roland-Beaudin.	La Ville a répondu qu'une traverse statique (panneaux et marquage au sol) ne serait pas sécuritaire en raison de la double voie en direction nord. Il faudrait pour la rendre sécuritaire ajouter une signalisation lumineuse ou retrancher une voie en direction nord. Mais rien de tout cela n'est envisageable en raison des travaux prévus dans le secteur : Énergir au printemps, aqueduc à l'été et tramway à compter de l'automne/hiver. Les conditions de circulation changeront drastiquement. La demande du conseil de quartier sera transmise à l'équipe concernée afin d'assurer une protection adéquate des piétons pendant les travaux à venir.
23-03-07	Concernant une demande à la Ville pour une gestion différenciée de la végétation sur le terrain municipal qui longe la rue de l'Anse.	Jun 23 : Séance d'information – Gestion différenciée de la végétation, rue de l'Anse. Sept 23 : Mme Felt mentionne que le projet de laisser le terrain gazonné pousser a été un échec total; les responsables de l'entretien de ce secteur n'ont pas suivi les instructions de tonte

		reliées à ce projet de pré fleuri prévu par la Ville. On espère faire mieux l'an prochain.
23-05-01	Concernant l'opinion du conseil de quartier relativement au projet de règlement R.C.A.3V.Q. 324, Aménagement d'un espace vert sur un stationnement souterrain.	Le CQ a émis un avis favorable sous conditions. La Ville a répondu aux différentes recommandations du CQ; voir la fiche de rétroaction dans le rapport de démarche de participation publique.
23-06-03	Concernant une demande à la Ville pour la mise en place de mesures visant à sécuriser l'accès ouest du parc Saint-Denys.	Sept 23 : La Ville a répondu prendre nos demandes/suggestions en considération dans le cadre de ses analyses de circulation dans le secteur Saint-Denys Jan. 24 : STMI a répondu à Mme Forget du CQSL qu'un plan de signalisation sera préparé et envoyé sous peu aux équipes sur le terrain pour installation. Des éléments de signalisation et de marquage, pour accentuer la visibilité du trottoir virtuel sur la rue de la Picardie, seront mis en place à l'été 2024. Dans le cadre du redéveloppement des terrains de la Défense Nationale, la rue de la Picardie sera considérée pour amélioration des aménagements piétonniers
23-06-04	Concernant une demande à la Ville de Québec pour la mise en place de mesures pour pallier l'impact des travaux routiers sur la circulation des rues résidentielle dans le quartier de Saint-Louis.	
23-09-02	Concernant une demande d'opinion sur la modification du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q. 333 (agrandissement	Le CA a émis un avis favorable.

	d'un immeuble à logement au 3080, de la Forest).	
23-09-03	Concernant une demande d'opinion sur des modifications réglementaires concernant le 948 et le 960, rue Pouliot.	Le CA a émis un avis défavorable. Suite à cette recommandation, la Ville a modifié la demande afin de réduire la durée d'autorisation du stationnement temporaire.
23-09-05	Concernant la fermeture de la piste cyclable menant au pont de Québec.	Oct 23 : Une réponse du MTQ indique que la piste multifonctionnelle temporaire sera en fonction pour la saison 2024. Elle sera aménagée en partie sur le site de l' Aquarium du Québec afin de permettre la connexion à l'avenue des Hôtels. Ce détournement permettra le maintien en tout temps du lien interrives pour les piétons et cyclistes. Étant donné la topographie du secteur, la piste multifonctionnelle temporaire pourrait comporter des rampes ou des escaliers. Un service de navette sera mis en place pour les usagers pour lesquels il est impossible d'utiliser les rampes ou les escaliers. La navette sera disponible de 6h le matin à minuit, 7 jours sur 7 pour la période où la piste multifonctionnelle sera en place.
23-11-02	Concernant un appui au projet de tramway de la Ville de Québec.	La Ville a apprécié la résolution du CQ Saint-Louis en soutien au projet.
23-11-03	Concernant l'installation permanente de panneaux d'arrêts aux intersections entre la rue de l'Église et les rues de Valcourt et Valmont.	Ils ont été réinstallés et seront maintenus à l'avenir
23-11-04	Concernant une demande de reconduction du programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec.	Les modalités demeureront inchangées en 2024 et la proposition du CQ sera prise en compte pour l'élaboration de la stratégie 2025-2029 avec une

		bonification prévisible. Il y a toutefois des enjeux légaux, par exemple en ce qui concerne les modifications de la voie routière même temporaires, ce qui limite l'action des CQ,
23-11-05	Concernant la proposition au service de police de la Ville de Québec d'une activité de sensibilisation à la sécurité routière.	<p>La police a fait l'acquisition d'un système de sac à dos radar qui a été présenté à la population l'été dernier; le CQ peut communiquer avec le Service de police pour utiliser ce système dans le quartier.</p> <p>Jan. 24 : Mme Laliberté a demandé des activités de photo radar dans les écoles du quartier. La police a répondu qu'une telle activité était prévue en décembre mais un bris de l'équipement a empêché l'activité qui est reportée.</p>
23-11-06	Concernant un suivi portant sur la modification réglementaire concernant l'Ilot Landry.	
23-12-01	Concernant le respect des hauteurs d'immeubles permises au Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy en périphérie immédiate des quartiers résidentiels de faible densité.	<p>Réponse de la Ville : « <i>Nous prenons note de votre commentaire. Les territoires visés par des PPU et les enjeux rencontrés sont en constante évolution et il n'est pas possible de prévoir tous les projets en amont. Lorsqu'un projet se présente, s'il respecte les paramètres généraux de la Vision d'aménagement, il peut arriver que la Ville considère opportun de proposer une modification de la réglementation. Auquel cas, la Ville est tenue de consulter les citoyens concernés, conformément à la Loi sur l'aménagement et sur l'urbanisme. De plus, avec sa Politique de participation publique, et en fonction des projets, la Ville peut tenir des activités de consultation complémentaires à celles prescrites par la Loi (comme des ateliers d'échanges, des consultations écrites, des soirées d'information, etc.).</i> »</p>

23-12-02	Concernant l'envoi d'une lettre au député provincial de Jean-Talon portant sur le projet de loi 31.	Réponse : « Notre porte-parole en matière d'Habitation, M. Joël Arseneau, a en effet dénoncé vivement pendant l'étude en commission et en point de presse l'introduction de ce nouvel article en évoquant les arguments que vous soulevez. Nous comptons continuer de faire connaître notre opposition à ces nouvelles dispositions et vous remercions de nous avoir transmis cette correspondance qui permettra d'étayer notre argumentaire. »
23-12-03	Concernant les minimums de stationnement dans les nouvelles constructions résidentielles et commerciales de la Ville de Québec.	<p>Réponse de la Ville : état des lieux actuel et modifications à venir</p> <p>« Pour ce qui est de l'abolition des normes minimales de stationnement, la réflexion est en cours et il est prévu qu'un projet de règlement modifiant le Règlement R. V. Q 1400 en ce sens soit soumis au conseil de la Ville dans les prochains mois. Une fois adoptée par les élus, des activités de consultations publiques seront tenues, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et en fonction de la Politique de participation publique de la Ville, invitant les gens à se prononcer sur son contenu.</p> <p>Par ailleurs, l'analyse et l'évaluation des impacts de l'abrogation des normes de stationnement feront l'objet de réflexions dans le cadre du Plan d'urbanisme et de mobilité durable dont le calendrier de réalisation et de consultation sera diffusé sous peu. Dans le cadre de l'élaboration de ce document de planification, plusieurs activités de consultation publique seront également réalisées.</p> <p>Soyez assuré que les préoccupations soulevées dans la résolution sont partagées et adressées dans les documents de planification du territoire qui guident les décisions et les actions de l'organisation municipale. Les efforts investis en matière de développement et de mobilité durable visent à assurer</p>

		<i>l'aménagement de quartiers sains, sécuritaires et résilients pour les populations actuelles et futures. »</i>
--	--	--

Annexe 2 – Tramway – Communiqué de presse

Tramway de Québec : 14 conseils de quartier renouvellent leur appui au projet de transport structurant

Québec, le 8 novembre 2023 - **Quatorze conseils de quartiers renouvellent aujourd’hui leur appui au tramway de Québec. Ils appellent également le gouvernement du Québec à ne pas abandonner les personnes résidentes de Québec au *statu quo actuel*.**

C’est suite à l’adoption par le [conseil de quartier de la Cité-Universitaire d’une résolution concernant le tramway le 2 novembre 2023](#) que les quatorze conseils de quartier ont également souhaité réitérer leur appui au projet de transport structurant.

Les conseils de quartier de Cap-Rouge, Cité-Universitaire, Sillery, Saint-Sacrement, Lairet, Maizerets, Montcalm, Pointe de Sainte-Foy, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch, Loretteville, Saint-Louis, Saint-Sauveur, Vieux-Limoilou et **déplorent, d’une voix commune, le manque d’enthousiasme, de célérité et de leadership du gouvernement du Québec à confirmer le financement du projet de tramway de la Ville de Québec.**

Devant tant d’incertitudes, les signataires interpellent François Legault, premier ministre du Québec, Éric Girard, ministre des Finances, ainsi que Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec et ministre des Transports et de la Mobilité durable et Jonathan Julien, ministre responsable des Infrastructures, de la région de la Capitale-Nationale et membre du Comité ministériel de l’économie et de l’environnement, à exprimer un appui sincère pour le réseau de transport structurant et le tramway.

Une hausse de coûts qui n’est pas unique à Québec

Les membres des Conseils de quartiers ont suivi l’annonce avec attention du maire de Québec, Bruno Marchand, concernant l’évaluation du côté de 8,4 milliards de dollars pour le projet de tramway. Ceux-ci tiennent à rappeler que la hausse importante des coûts de projets de transports structurants n’est pas unique à Québec puisque le phénomène touche aussi les villes de Montréal, Ottawa, Calgary, Vancouver ou Toronto.

« Ces provinces ont quand même choisi d'investir dans ces infrastructures sachant qu'elles sont essentielles à la prospérité future des communautés et l'atteinte des objectifs de réduction des GES. La population de Québec est en croissance, si on veut limiter la congestion routière et la pollution, ça va passer par le tramway et une bonification significative des transports collectifs en dehors du centre-ville», déclare **Myriam Nickner-Hudon**, présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur.

Offrir davantage d'alternatives de transport collectif efficaces

Les douze conseils de quartier rappellent aux décideurs publics que beaucoup de citoyennes et de citoyens sont impatients de prendre le tramway, tandis que les succès d'ÀVélo et des Flexibus démontrent l'appétit croissant de la population de la ville de Québec pour la mobilité durable. «La ville de Québec est la seule agglomération de plus de 500 000 habitants au Canada à ne pas disposer d'un système de transport structurant», indique **Amélie-Elsa Ferland-Raymond**, administratrice au conseil de quartier de la Cité-Universitaire.

Cela, sans oublier que depuis déjà plus de 20 ans, la Ville de Québec collabore avec de nombreuses parties prenantes, incluant les conseils de quartier, pour concevoir un réseau de transport en commun moderne et efficace.

En tant qu'experts de leur milieu, leurs administrateurs et les administratrices comprennent que le tramway a la capacité de transformer l'aménagement de nos rues pour rendre nos quartiers plus sécuritaires, conviviaux et durables. Selon elles, en investissant dans un réseau de transport structurant efficace, c'est possible d'améliorer la qualité de vie des gens en simplifiant les déplacements quotidiens pour des dizaines de milliers de personnes à Québec.

«Le plateau de Sainte-Foy et le quartier Saint-Louis sont en pleine transformation sur le plan résidentiel et commercial. L'ajout du tramway permettra non seulement d'améliorer l'offre de mobilité durable mais la restructuration de l'espace sur le trajet du tramway sera une occasion rêvée de rendre notre quartier plus sécuritaire pour les modes de déplacement actif et pour les gens de tous les âges et d'améliorer la qualité de vie de ce secteur qui est le deuxième plus achalandé de la ville en terme de déplacements quotidiens et de pôles d'attractions (travail, commerces, scolaire, services, hôpitaux).» fait valoir **Nadia Aubin-Horth**, secrétaire du conseil de quartier Saint-Louis

Quelle vision pour la ville de Québec?

Enfin, les conseils de quartier demandent aux élus de l'Assemblée Nationale de ne pas abandonner les personnes résidentes de la ville de Québec au *statu quo*. Que ce soit en continuant de tergiverser sur le financement du projet ou en refusant d'appuyer le tramway, la décision du gouvernement du Québec risque d'étouffer de façon durable le rayonnement de la ville de Québec, ses ambitions pour l'avenir et son prestige en tant que Capitale-Nationale.

Pour les administrateurs et administratrices citoyens, ce projet doit donc sortir des préoccupations du «maintenant», il est temps que le gouvernement du Québec s'engage rapidement pour que les chantiers du tramway progressent à vive allure.

Des conseils de quartier préoccupés par les enjeux de mobilité

Cette position commune concernant les enjeux de mobilité n'est pas la première pour les conseils de quartier de la ville de Québec. Elle s'inscrit dans la foulée d'autres prises de position réalisées ces dernières années : en 2017, un regroupement de 19 conseils de quartier avait déposé un mémoire commun dans le cadre de la Consultation sur la [mobilité durable et réseau de transport structurant de transport en commun](#). Plus récemment, des conseils de quartier ont appuyé la Coalition Contre le [3ème lien](#) et six d'entre eux ont réclamé, à nouveau, en juin 2023 la conversion [des autoroutes Laurentienne et Dufferin-Montmorency](#) en boulevards urbains à échelle humaine dans le contexte d'une mobilisation citoyenne active depuis 2016.

Pour informations et entrevues :

Myriam Nickner-Hudon, présidente, conseil de quartier de Saint-Sauveur
Alexia Oman, présidente, conseil de quartier Saint-Roch

Les conseils de quartier suivants participent à cette sortie et, selon le cas, leurs porte-paroles peuvent également, selon disponibilité, se rendre disponible pour entrevues :

1. *Saint-Jean-Baptiste,*
2. *Saint-Louis,*

3. *Saint-Roch,*
4. *Saint-Sauveur,*
5. *Vieux-Limoilou,*
6. *Lairat,*
7. *Cap-Rouge,*
8. *La Cité universitaire,*
9. *Maizerets*
10. *Montcalm*
11. *Loretteville*
12. *Pointe de Sainte-Foy*
13. *Sillery*
14. *Saint-Sacrement*

Annexe 3 – Projet de loi 31– Lettre au député provincial M. Paradis

Québec, le 12 janvier 2024

Par courriel

M. Pascal Paradis, député de Jean-Talon
969 Route de l'Église, bureau #310,

Québec, QC

G1V 3V4

Monsieur le Député,

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a de fortes préoccupations face à l'article 37.2 du projet de loi 31 présentement à l'étude par la [Commission de l'aménagement du territoire](#).

Dans le libellé actuel, l'article 37.2 stipule qu'une ville pourra autoriser tous les projets de trois logements ou plus sans tenir compte de sa réglementation d'urbanisme si elle compte au moins 10 000 habitants et que son taux d'inoccupation est sous la barre des 3 %. Ce régime d'exception serait en vigueur pour une durée maximale de cinq ans.

Nous vous invitons à écouter l'allocution du 8 novembre dernier par Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, concernant les nombreux risques liés à l'article 37.2. ([allocution de 33:37 à 51:18](#)).

En outre, à la lumière des amendements proposés à cet article et refusés (pages 60, 63, 60, 70 et 73 du document suivant : [Amendements non adoptés - PL 31](#)), il s'avère qu'aucune limite n'est prévue sur les dépassements des hauteurs permises en regard des règlements de zonage.

Le Conseil de quartier de Saint-Louis considère que l'article 37.2 risque de provoquer un développement anarchique des quartiers et une mise à mal de la paix sociale. Par exemple, dans notre quartier, l'outil réglementaire et de planification du territoire qu'est le PPU du plateau centre de Sainte-Foy a été élaboré en consultation avec les citoyennes et citoyens du secteur. Une attention particulière a été portée aux hauteurs d'immeubles permises, afin d'assurer une décroissance progressive des hauteurs des immeubles des artères principales vers les quartiers résidentiels de faible densité. Aussi, nous craignons que la possibilité offerte par l'article 37.2 ouvre la porte à une densification sauvage, à la pièce, qui serait néfaste à la qualité actuelle et future de nos milieux de vie et susciterait sans aucun doute une vive opposition citoyenne.

De plus, soustraire les municipalités au respect de leurs propres règles de zonage entraînera des décisions arbitraires quant à l'acceptation ou au refus des projets, avec des enjeux d'équité.

Nous vous prions de relayer nos préoccupations et de faire votre possible afin que l'article 37.2 soit retiré de l'actuel projet de loi 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.

Respectueusement,

Pour le Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis

Marie-Hélène Felt

Présidente